

Urgent: vente d'un appartement

Par kotys, le 22/09/2008 à 18:49

Suite à un mandat sans exclusivité signé il ya près d'un an. L'agence immoblière m'a trouvé un un acquéreur et nous avons signé un compromis de vente le 31 mai 2008 pour signature le 26 septembre 2008, avec clause l'obtention d'un crédit par l'acquéreur avant le 31 juillet, prorogé au 15 aout 2008. Début septembre sans nouvelle de la vente, je m'adresse à mon notaire (il va deux notaires) qui me dit que l'agence immobilière lui à fournit un document lui faisant part de l'obtention du crédit mais hors délais, le dossier est transmis au notaire de l'acquéreur pour rédaction du contrat définitif. Hors une semaine avant la date de signature je reçois un appel de l'agence immobilière me signifiant que l'acheteur t n'a pas obtenu le crédit étant donné qu'il était interdit bancaire bien avant la date limite d'obtention du prêt en Aout. Aujourd'hui 4 jours avant la date du contrat de vente final définitif je ne dispose d'aucune convocation pour la signature, l'agence immobilière me promettant verbalement de trouver une nouvelle solution, (nouveau financement par le truchement du père de l'acquéreur par un crédit ou un achat comptant), mon notaire semble dépassé, il me conseille d'écrire un courrier menaçant de casser la vente pour défaut d'obtention de crédit. hors une des clauses de l'agence spécifie que la partie qui cassera le compromis se verra dans l'obligation de régler les honoraires de l'agent immobilier. Je ne sait plus aujourd'hui contre qui me tourner étant donné que l'acquéreur fait le mort ainsi que son notaire, l'agence semble jouer un double jeu (ils ont la charge de la vente du bien de mon acquéreur permettant de financer le nouvel achat) et mon notaire ne semble pas très décidé à entreprendre quoique ce soit.

j'attend enfin un conseil avisé concernant les dispositions à adopter afin de ne pas être le dindon de la farce, vous en remerciant d'avance.